

**Délibération du Conseil Municipal  
N°2022-029****MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE  
RESTAURATION DU MOULIN DE VALFROIDE**

Séance du : 21 avril 2022

Date de convocation : 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-et-un avril, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, MATHON Sylvie, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, SIONNET Anthony,

Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane, GILBERT Herve à FAUST Alain

Absent : FERRIER Nathalie, ONOL LANG Per, JACOB Roland, GILBERT Herve

Secrétaire de séance élu : FAUST Alain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2018-016 qui précise qu'en échange de la vente de l'ancien four des Hières à un privé, « le montant de la vente permettra de financer pour partie la rénovation de l'ancien moulin de Valfroide, dernier moulin présent sur la commune de la Grave ce qui permet de conserver le patrimoine rural de la commune » ;

La commune de la Grave souhaite lancer un projet de restauration du Moulin de Valfroide.

Ce patrimoine est nettement identifié par la population et notamment par les habitants « des Hières » comme un bien commun et comme ayant constitué pendant des générations l'outil de travail et le paysage de la vie quotidienne.

La préservation et la mise en valeur de l'ancien moulin de Valfroide a pour objectif de répondre au besoin de « mémoire collective » et afin de transmettre cette mémoire aux générations futures.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur :

- Le projet,
- Le plan de financement prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,

Montant du Projet

**jusqu'à 140 000 € (HT)****Financement du projet :**

MAITRISE D'ŒUVRE =	15 000.00 € HT
TRAVAUX =	125 000.00 € HT

**AR Prefecture**

005-210500633-20220421-2022\_D029-DE  
Reçu le 25/04/2022  
Publié le 25/04/2022

REGION SUD PACA (Chaine Patrimoniale)	40%	56 000.00 €
DEPARTEMENT	10%	14 000.00 €
PARC NATIONAL DES ECRINS_ Intervention sur travaux	25%	35 000.00 €
AUTOFINANCEMENT COMMUNAL	25%	35 000.00 €

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal :

- Approuve le projet ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux du projet;
- Donne mandat à Mr Jean-Pierre PIC, Maire de la commune, ou à un adjoint, pour instruire le dossier et entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement du projet ;
- S'engage à respecter le code des marchés publics.

Délibération adoptée

Pour :

Contre :

Abstention :

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Pierre PIC

Date dépôt Préfecture :  
Date affichage :

